

---

**ATELIER NATIONAL ANNUEL DES ORGANISATIONS BENEFICIAIRES DU PMF FEM**  
Amphithéâtre du Ministère de l'Environnement et du Développement durable  
Parc Forestier de Hann, Rue des Pères Maristes  
28-29 janvier 2016

-----  
**TERMES DE REFERENCE**

## 1. Contexte

Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), administré par le PNUD pour le compte du Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), a pour mission de soutenir les actions communautaires initiées par les populations locales en vue de contribuer à la lutte contre la dégradation de l'environnement mondial.

Le PMF /FEM est exécuté par une Coordination Nationale (CN) et un Comité National Pilotage (CNP) bénévole constitué par des représentants du gouvernement, du PNUD, des ONG, de l'Université de Dakar et de donateurs. Ce comité, seule instance habilitée à approuver les requêtes de financement, sélectionne les projets sur la base de critères de pertinence par rapport aux domaines focaux du FEM et de cohérence avec les priorités nationales, afin de s'assurer de leurs capacités à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Etat du Sénégal dans le domaine de l'environnement et à aider à la promotion de moyens d'existence durables au profit des communautés bénéficiaires.

Au Sénégal, la mise en œuvre du PMF FEM repose sur les axes suivants :

- une subdivision du territoire national en zones de concentration géographiques et thématiques basée sur les zones éco géographiques reconnues ;
- l'approche programme et le partenariat;
- le couplage, dans chaque projet, de volets protection de l'environnement et activités génératrices de revenus ;
- la gestion participative du cycle de projet qui favorise la pérennisation des résultats ;
- la mise en réseaux des projets du PMF FEM (regroupement en fonction des zones de concentration géographiques) avec l'organisation périodique d'ateliers d'échanges d'expériences et d'auto capacitation des membres.

Depuis son lancement au Sénégal en 1993, le PMF/FEM a accordé des subventions à 265 projets portés par des organisations communautaires de base et ONG dans toute l'étendue du territoire pour un montant global de 9 012 435 dollars US (plus de 4 500 000 000 FCFA) . Ces projets ont eu des impacts positifs sur l'environnement, notamment dans :

- l'impulsion de la participation des populations locales dans la prise en charge des problèmes environnementaux, aussi bien au niveau local que national ;
- l'amélioration de la gouvernance et la protection des aires protégées, (Parcs, Réserves et Forêts Classées)

- la restauration de plusieurs milliers d'hectares de mangrove dans le delta du Saloum, la région de Ziguinchor et celle de Saint-louis;
- la récupération et la valorisation de plusieurs centaines d'hectares de terres dégradées dans le plateau de Thiès et le delta du Saloum ;
- la promotion des énergies renouvelables à la base, avec l'intégration de la cuisinière solaire dans de nombreux ménages en milieu rural ;
- la reconnaissance des efforts fournis par les communautés partenaires de PMF/FEM dans la protection de l'environnement avec plusieurs distinctions (nationales et internationales) obtenues par des projets (femmes de Dionewar, femmes de Ziguinchor, femmes de Popenguine, femmes de Niodior, Kawawana de Ziguinchor).

La majorité des projets PMF/FEM est exécutée avec la participation directe des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement et du Développement durable. Ce partenariat entre les populations locales et ces services techniques a favorisé une meilleure articulation des projets avec les priorités de l'Etat dans le domaine de l'environnement. Il a été développé par le PMF/FEM dès le début des années 2000, notamment dans la zone nord avec l'appui à la création de corps d'éco gardes issus des villages périphériques du parc de Djoudj, du parc de la Langue de Barbarie et de la réserve spéciale de faune de Gueumbeul. Cette démarche participative a beaucoup facilité l'amélioration des rapports entre les gestionnaires des aires protégées et les communautés locales.

Actuellement, la 6<sup>ème</sup> phase opérationnelle du FEM qui vient d'être lancée (2015-2018) a accordé une place de choix aux rôles que les organisations de la société civile doivent jouer, d'une part dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales et d'autre part dans la mobilisation des ressources financières au niveau local. C'est dans ce contexte que le PMF FEM et le RENOPE, association fédérative des organisations bénéficiaires et d'autres OSC partenaires du PMF/FEM, organisent cet atelier annuel d'échanges d'expériences en partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Etablissement Classés.

Cette rencontre constitue le premier jalon du processus de mise en place d'une plateforme de dialogue entre OCB/OSC et gouvernement sur les politiques nationales de protection de l'environnement et de sensibilisation du secteur privé national pour son implication dans la prise en charge des questions environnementales. Les participants attendus à cet atelier sont :

- la coordination et des membres du CNP du PMF FEM ;
- les représentants des 4 réseaux des projets de zone de concentration géographiques ;
- les directions techniques et agences du Ministère de l'Environnement et du Développement durable ;
- des représentants d'organismes internationaux actifs dans l'environnement et le développement ;
- des représentants d'organisations du secteur privé ;
- des collectivités locales ;
- le Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- la commission Environnement de l'Assemblée Nationale
- des ONG nationales et internationales;

- des personnes ressources choisies parmi les organisations bénéficiaires de projets ;
- d'autres invités pertinents ;
- la presse.

## 2. Objectifs et déroulement de l'atelier

L'objectif général de l'atelier est de faciliter la création d'une plateforme de dialogue entre OCB/OSC et gouvernement sur les politiques environnementales et la participation du secteur privé national dans le soutien aux initiatives des communautés locales dans la protection de l'environnement.

### ▪ Objectifs spécifiques.

- Identifier les résultats et bonnes pratiques des projets PMF/FEM à capitaliser pour le FEM 6.
- Définir des orientations pour la mise en place d'une plateforme de dialogue entre OCB/OSC et gouvernement.
- Sensibiliser le secteur privé et les acteurs étatiques et non-étatiques sur l'importance de la contribution des communautés dans la protection de l'environnement à la base.
- Permettre une meilleure connaissance du RENOPE et de ses activités à travers le pays.

### ▪ Déroulement de l'atelier

Il est prévu durant cette rencontre :

- Une cérémonie officielle d'ouverture ;
- Une visite de l'exposition, au niveau du hall de l'amphithéâtre, sur les réalisations de la DEEC et des différentes organisations partenaires du PMF FEM ;
- Une présentation, par chaque réseau, des résultats de ses activités ;
- Une communication sur la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ;
- Des travaux de groupes.

## 3. Résultats attendus.

- Les participants sont informés des résultats des projets PMF/FEM et d'autres expériences relatives à la protection de l'environnement.
- Les expériences réussies et les bonnes pratiques des projets sont partagées.
- Le processus de mise en œuvre d'une plateforme de dialogue OCB/OSC et Gouvernement est lancé et les modalités de mise en œuvre déterminées.
- La RSE est mieux appréhendée au niveau communautaire et des opportunités de partenariat identifiées.